

encore faute de soutien jusqu'à la mise aux voix. Il y a eu en particulier un projet de résolution des Pays-Bas demandant la création d'une commission spéciale des Nations Unies chargée de faire une enquête sur les conditions régnant en Nouvelle-Guinée occidentale; à toutes fins pratiques, cette résolution chargeait les Nations Unies de l'avenir du territoire à condition que fussent protégés les droits des habitants à l'autodétermination. Cette résolution a reçu trop peu d'appui pour pouvoir être mise aux voix. Un projet de résolution relatif à la Nouvelle-Guinée occidentale, présenté par l'Inde et par cinq autres puissances, demandait des négociations entre les Pays-Bas et l'Indonésie sous les auspices du président de l'Assemblée, mais cette résolution a été repoussée. Le Canada s'est abstenu de voter. Un troisième projet de résolution, formule de compromis qui, entre autres choses, invitait avec instance les deux parties à négocier, a été présenté par les pays du groupe de Brazzaville. Ce projet, que le Canada a appuyé, a aussi été rejeté faute de la majorité requise des deux tiers.

La question de l'indépendance de l'Afrique a pris la vedette du fait d'un projet de résolution du Nigéria et du Libéria proposant 1970 comme date limite avant laquelle tous les territoires africains devraient être indépendants. Cette résolution n'est pas parvenue au stade de la mise aux voix. Le Nigéria a toutefois demandé qu'elle revienne à la prochaine session de l'Assemblée.

Représentation de la Chine

L'Assemblée générale a été saisie ensuite de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies. Pour la première fois depuis qu'elle a été soulevée aux Nations Unies, c'est-à-dire depuis 1950, cette question a donné lieu à un débat général. Toujours, depuis 1950, des résolutions portant sur des points de règlement intérieur avaient empêché tout débat sur le fond de la question et toute décision tendant au remplacement des représentants de la République de Chine (Formose) par ceux de la République populaire de Chine (Pékin). Cette manière d'éviter la question — que l'on a appelée le "moratoire" — obtenait chaque année moins d'appuis. A la seizième session, on l'a abandonnée. La Nouvelle-Zélande a demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour au sujet de cette question, et l'URSS a fait de même. Le Bureau de l'Assemblée a approuvé l'inscription de ces deux points.

Quand le débat s'est ouvert, l'Assemblée était saisie de deux projets de résolution: celui de l'URSS, qui demandait l'expulsion des représentants du Gouvernement de la République de Chine et leur remplacement aux Nations Unies et dans tous les organes des Nations Unies par les représentants de la République populaire de Chine; et celui de l'Australie, de la Colombie, des États-Unis, de l'Italie et du Japon, aux termes duquel toute proposition de modifier la représentation de la Chine devrait être considérée comme une question "importante" au sens de la Charte des Nations Unies et par conséquent nécessiter un vote à la majorité des deux tiers. Comme la résolution de l'URSS paraissait à beaucoup de délégations être rédigée en termes offensants, le Cambodge, Ceylan et